



fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26

ROYE PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 27/01/20

Date limite de distribution : 31/01/20

Edito

« L'Hiver vient »

Le mois de janvier est habituellement propice aux vœux de santé et de bonheur. Ce que vous souhaitez toute l'équipe du SNUipp-FSU Pas-de-Calais pour 2020.

Mais dans la période actuelle, les mesures prises ou envisagées par l'exécutif font craindre un avenir bien sombre. Tout d'abord, **l'application de la loi de Transformation de la Fonction publique depuis le 1er janvier. Cette loi est une attaque sans précédent contre le statut des Fonctionnaires** (fin du paritarisme, ruptures conventionnelles, recrutement de contractuels...)

Ensuite, le révoltant projet de réforme de notre système de retraite. Depuis le 5 décembre, la profession, au côté des cheminots, des jeunes, des retraité-es et des salarié-es du privé, manifeste massivement pour contraindre le gouvernement à renoncer à cette réforme qui va faire baisser drastiquement le montant de nos pensions. **C'est une mobilisation historique dans l'Education Nationale** avec un nombre d'écoles fermées, un taux de grévistes et une durée de mobilisation jamais vus auparavant. A la date de conception de ce journal (12 janvier), **la seule réponse du gouvernement à ce mouvement inédit est le verrouillage du dialogue social** (comment avancer quand le gouvernement ne veut rien négocier si ce n'est le leurre de l'âge pivot ?) **et la répression en considérant les grévistes comme des délinquant-es de la République. Après le gazage du cortège FSU, pourtant très pacifique, lors de la manifestation de Lille du 17 décembre dernier, une cohorte de policiers attendaient, pour la première fois, à Lens, nos militant-es devant le bus les conduisant à la manifestation de Lille du 9 janvier ! Les policiers avaient reçu l'ordre de fouiller nos collègues ! C'est inacceptable !**

Le gouvernement poursuit ainsi ses attaques contre les organisations syndicales, contre-pouvoirs de sa politique de casse de la Fonction publique et du modèle social hérité des acquis sociaux de l'après-guerre.

Peine manquée : le SNUipp-FSU 62 avec la FSU continue la lutte et ne cédera sur aucun point jusqu'au retrait du projet de loi du système des retraites !

David Blothiaux, Alexandra Dehouck, Maxime Vasseur

Co-secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU 62

 **SNUipp**
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

 **U.**
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Janvier 2020

Réforme des retraites

... Mobilisé-es au quotidien !

A tous les membres du Gouvernement
et à Monsieur le Président de la République

**NOUS ADRESSONS
UN VŒU**

Travailler plus pour espérer perdre moins, c'est non !

Réforme des retraites et promesse de revalorisation salariale contre redéfinition du métier d'enseignant-e... de l'entourloupe au chantage !

Depuis le 5 décembre dernier, les enseignant-es au côté des salarié-es de différents secteurs sont fortement mobilisé-es contre le projet de réforme des retraites. Les professeur-es des écoles ont exprimé le rejet massif d'un système de calcul individuel basé sur l'ensemble de la carrière, de l'instauration d'un âge pivot à 64 ans incitant chacun-e à travailler plus longtemps. Ils ont affirmé leur attachement à la défense d'un régime de retraite solidaire par répartition fondant les pensions sur les revenus du travail. **Mais plus largement, c'est l'attachement à tout le système des protections collectives qui s'est manifesté.** Le gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour diviser, opposer les générations, les catégories de salarié-es, le public et le privé. Or, cette communication ne passe pas.

Des fonds de pensions américains pour nos retraites ?

L'opinion publique soutient la grève et le mouvement, reste attachée à la Sécurité sociale, aux services publics garantissant l'intérêt général. En fait à tout ce qui permet la redistribution et qui fait de la France un pays encore relativement protégé de la pauvreté qui explose aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni... Même si notre protection sociale doit être « réparée » et développée, nous sommes encore loin des systèmes anglo-saxons : dans certaines régions des Etats-Unis, l'espérance de vie est plus basse qu'au Bangladesh et au Viêt Nam, et les enfants américains sont ceux qui sont confrontés au plus haut niveau de pauvreté dans le monde occidental développé. Continuer de socialiser une partie des richesses produites, ou laisser financiariser ce qui nous appartient : **l'épisode Delevoye a éclairé cet enjeu du projet gouvernemental, l'ouverture au marché des assurances privées de nos retraites.** Les fonds de pensions BlackRock dont le patron de la filiale française a été promu au rang d'officier de la Légion d'honneur, sur proposition d'Edouard Philippe et les assureurs classiques (AXA, AG2R, etc.) sont prêts à nous fournir des « produits d'épargne retraites ».



Manifestation à Arras
5 décembre 2019



Manifestation à Lens
10 décembre 2019



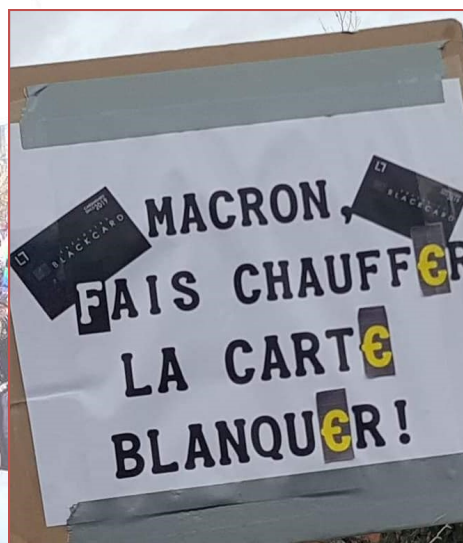
Comité d'accueil pour la visite de
l'IA adjointe au collège Daunou de
Boulogne-sur-Mer
11 décembre 2019



Manifestation à Boulogne-sur-Mer
12 décembre 2019



Manifestation à Calais
17 décembre 2019



Manifestation à Lille
17 décembre 2019



LA DÉBATE, ON LA VEUT...
UN POINT C'EST TOUT !

F.S.U.
ENGAGÉ-E

Réforme des retraites

... Mobilisé-es au quotidien !

Une revalorisation des salaires ?

Nos mobilisations ont également permis de remettre en lumière la situation de déclasserement salarial des enseignant-es. Plusieurs ministres se sont exprimés sur la « revalorisation salariale » des enseignant-es... uniquement dans la perspective du futur système de retraite à points. Mais de quoi parlent-ils exactement ?

- d'un rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires sachant que le point d'indice est gelé depuis neuf ans (malgré le petit dégel en 2016) ?
- de la mise à niveau des salaires des enseignant-es par rapport aux autres salarié-es français ayant des niveaux de diplôme équivalents ?
- d'une revalorisation salariale du métier d'enseignant-e par rapport aux autres pays ?

Rien de tout cela.

Des contreparties à une éventuelle revalorisation ?

L'une des conséquences majeures de l'augmentation salariale qui serait concédée par le gouvernement dans le cadre du passage à un régime universel par points est la « remise à plat » du métier d'enseignant-e. Tout a commencé avec la petite phrase d'Emmanuel Macron le 5 octobre à Rodez lors du grand débat public : "**Le passage au nouveau système (de retraite) pour le corps enseignant ne peut aller qu'avec une transformation de la carrière. Il faudra repenser la carrière dans toutes ses composantes. Il faut repenser la carrière. Il faut arriver à ce que la carrière progresse davantage. Comme on paye mieux on change le temps de travail (des enseignants) pour accompagner les jeunes différemment. On regarde les vacances. Et on valorise la carrière de directeur**".

Le projet qui se dessine est très clair. Il s'agit de créer un nouveau corps enseignant travaillant plus et acceptant plus de souplesse dans sa gestion. Ce nouveau corps, nous le voyons se dessiner : il sera constitué des enseignant-es né-es après 1975. Celles et ceux à qui on va proposer de travailler plus et autrement pour « mériter » leur retraite.

Le gouvernement réussirait à faire coup double : détruire le système de retraite solidaire et protecteur, tout en transformant notre métier en profondeur. **C'est tout cela que nous devons refuser en bloc car il en va de l'intégrité du service public en général et de celui de l'éducation en particulier ! Tout en refusant cette réforme des retraites, nous devons continuer à nous battre pour obtenir l'augmentation des salaires qui nous est due et sans aucune contrepartie. La lutte des enseignant-es contre la casse des retraites va aussi devoir protéger le métier !**



Tractage à Boulogne-sur-Mer
23 décembre 2019



Manifestation à Boulogne-sur-Mer
28 décembre 2019



Manifestation à Lille
9 janvier 2020



Opération escargot
autoroute Boulogne - Dunkerque
10 janvier 2020



Rassemblement à St Omer
10 janvier 2020



Manifestation à Béthune
11 janvier 2020



Opération coup de poing
au supermarché Auchan de
Saint-Martin lez Boulogne
11 janvier 2020



Réforme des retraites

... Toutes et tous concerné-es !

Réformes des retraites : Salarié.es, retraité.es, lycéen.nes, étudiant.es Toutes et tous concerné.es

Réformes systémique et paramétrique

Au mois de juin et novembre, deux articles de « Fenêtre sur Cours du Pas de Calais » annonçaient deux réformes : une paramétrique et une autre systémique. On y est ! Ces deux projets sont sur le point d'être finalisés.

Le gouvernement a entretenu l'ambiguïté entre ces deux réformes pendant de nombreux mois. D'un côté la mise en place d'un « âge pivot* » ou « âge d'équilibre » censé garantir « l'équilibre » du système actuel et permettant ainsi de l'autre côté, la mise en place dans cinq ans d'un système de retraites à points dit « universel ».

Le lien entre ces deux projets étant ainsi construit, il fallait d'abord « faire de la pédagogie » et expliquer à la population que le système actuel n'était pas équilibré (il a fallu deux rapports contradictoires du COR* pour le démontrer) et qu'il fallait donc augmenter la durée du temps de travail si « l'on vivait plus longtemps, il fallait travailler plus longtemps ». Puis « en même temps », il fallait préparer les fonctionnaires, salarié.es, indépendants, agriculteurs, commerçants, professions libérales... à la grande réforme du système de retraites promis par le candidat Macron pour « une retraite universelle » avec «...un euro cotisé donne les mêmes droits... ».

Bel embrouillamini ! Chacune, chacun s'interrogeait : suis-je concerné.e ? dois-je partir en retraite au plus vite ? et combien vais-je toucher ? ou perdre ?

En septembre, Jean-Paul Delevoye après avoir rendu son rapport est nommé haut-commissaire aux Retraites et devient membre du gouvernement... jusqu'à sa démission le 16 décembre...

Petit à petit, le décryptage de ses préconisations est fait par les organisations syndicales et chacun peut s'approprier leurs conséquences individuelles et collectives.

Conséquences individuelles et collectives de la réforme

La « règle d'or d'équilibre » qu'il place comme inaltérable, liée à une part fixe des cotisations oblige à

accroître le temps de cotisation et donc à augmenter l'âge d'ouverture des droits complets à la retraite. En même temps, la possibilité de partir à 62 ans est conservée... **mais avec une décote supplémentaire jusqu'à 64 ans ou sur toute la durée de la retraite.** Cela pourrait s'appliquer à partir des générations 1964, ou 1962 ou 1975 ou 19... ? tentative de division ? ouverture à une négociation à la marge ?

Les salarié.es du régime général et des régimes dits « spéciaux » ainsi que les fonctionnaires - les enseignants particulièrement - s'aperçoivent qu'avec la retraite par points, **le calcul du montant de la retraite se fera sur la totalité de la période au travail** (au lieu des 25 meilleures années) **ou de la carrière** (au lieu des six derniers mois). **Le montant des retraites et pensions va forcément diminuer, sans compter avec l'incertitude de la valeur du point.**

Et pour les retraité-es ?

Pour les retraité.es : « elles/ils ne sont pas concerné.es » ; la « règle d'or d'équilibre » limitant la part des retraites à 13,8 % du PIB aura des conséquences sur le pouvoir d'achat des pensionné.es : **l'augmentation du nombre de retraité.es créera automatiquement une plus petite part pour toutes et tous et le gel des pensions sera entériné.**

D'autres solutions existent : augmentation des cotisations salariales et patronales, égalité des salaires femmes/hommes, créations massives d'emplois et taxation des multinationales permettront très rapidement d'améliorer le système actuel.

En novembre, le SNUipp-FSU 62 écrivait : « Il convient de se préparer à un conflit dans la durée ». Après les actions de décembre 2019 et celles de la première quinzaine de janvier 2020, nous sommes au cœur d'une lutte afin de construire un contrat social pour nos retraité.es actuel.les et surtout pour toutes celles et tous ceux qui après une vie de travail auront droit à la retraite « des jours heureux ».

Ne lâchons rien !

* - en italique les propos gouvernementaux - COR : Conseil d'Orientation des Retraites.

Alain DERCOURT



... Non à la loi de Transformation de la Fonction publique !

Réforme de la Fonction publique : attaque sans précédent contre le statut et remise en cause des instances de dialogue social !

Si les inégalités restent trop fortes en France, sans les services publics la situation serait encore plus critique. Les services publics permettent la redistribution d'une part importante de la richesse nationale. Ils participent à l'aménagement du territoire et sont une condition essentielle du développement économique et social du pays.

Pourquoi défendre les services publics ?

Les services publics ont permis une augmentation de l'espérance de vie, du niveau de qualification, une amélioration des conditions de vie de chacun et chacune.

Animés par les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, guidés par les valeurs de justice, de laïcité et de solidarité, ils participent à la cohésion sociale du pays.

Ils sont la clé de voûte de notre modèle social en assurant aux citoyen-nes la permanence, la proximité, l'accessibilité aux différents services publics. **Le SNUipp-FSU et la FSU restent plus que jamais opposés à la loi dite de transformation de la Fonction publique appliquée depuis le 1^{er} janvier 2020.**

Pour que notre modèle social continue de jouer tout son rôle, pour qu'il tienne cette promesse d'égalité qui est la sienne, pour qu'il réponde mieux aux besoins de la population, qu'il contribue à relever les défis de société qu'ils soient écologiques, économiques sociaux, culturels ou démocratiques, pour qu'il permette l'aménagement du territoire afin que personne ne se sente abandonné, à contrario de ce projet de loi, il est nécessaire et urgent de conforter l'action publique en lui permettant d'évoluer.

Face aux défis du XXI^{ème} siècle, la Fonction publique est indispensable !

Que contient cette loi dite de modernisation ?

Elle regroupe 20 mesures édictées soit-disant pour "transformer la fonction publique, briser les rigidités, les normes, les lourdeurs"... Parmi celles-ci, on peut mentionner **le recours accru à des contractuels** (qui pourtant représentent déjà près d'un agent sur cinq), **la mise en place "effective" des 35 heures**, **l'instauration de ruptures conventionnelles mettant un terme à la fonction publique de carrière et « fluidification » de la mobilité des agents**, ou encore, **le bouleversement des règles de dialogue social** avec la fusion des CHSCT et CT et un resserrement des compétences des commissions administratives paritaires (CAP). Autant de mesures qui

dégradent les conditions de travail et cherchent à amoindrir le rôle des syndicats, seul rempart contre les méthodes managériales qui détruisent le service public.

Concrètement, dans l'éducation nationale, quelles sont les incidences de la loi de réforme de la Fonction publique ?

Après 80 ans d'existence, les CAPD sont mises au placard !

La réforme de cette instance présentée par le gouvernement comme un nécessaire recentrage de ses compétences afin de "garantir un dialogue social plus efficace" nous affecte en premier lieu.

En effet, les commissions paritaires réunissent autour de la table autant de représentant-es de l'administration que des personnels. Elles se prononcent sur toutes les décisions individuelles nous concernant comme les questions d'avancement, de promotion, ou de mouvement.

Mais à partir de 2020 elles ne pourront plus discuter de ces questions et leur champ de compétences sera circonscrit aux seules situations exceptionnelles (procédures disciplinaires, recours...) pour lesquelles un-e représentant-e syndical-e pourra accompagner les agents demandant un recours suite à une décision défavorable. On passera là d'une dimension collective à une logique individuelle (l'agent versus l'administration ou le pot de terre contre le pot de fer). La quasi disparition de cette instance n'est pas anodine.

Jusqu'ici, la CAPD permettait aux représentant-es du personnel de vérifier le travail de l'administration et de s'assurer que l'égalité était bien respectée pour chacun d'entre nous. A côté de l'analyse des situations personnelles, ce fastidieux mais indispensable travail syndical permettait aussi de relever les erreurs et approximations de l'administration.

Et ça commence par le mouvement ! Mais vous pouvez compter sur le SNUipp-FSU 62 pour vous défendre quelque soient les manœuvres institutionnelles !

Sous couvert de faire évoluer les règles du dialogue social vers "moins de rigidité", le gouvernement cherche avant tout à écarter un contre-pouvoir qui pouvait mettre le doigt sur les erreurs et omissions de l'administration de tutelle. Faute d'opposants, de contradicteurs, il sera dès lors plus aisé pour l'Administration de traiter de la situation de chacun d'entre nous en toute... opacité !

Alexandra DEHOUCK

... Exigeons du temps, de l'aide et de la reconnaissance !

Direction d'école : la feuille de route est tracée



Les résultats de l'enquête réalisée auprès des directeurs et directrices sont à l'image de ce qui était porté depuis bien longtemps par le SNUipp-FSU et ses représentant-es. Il est maintenant urgent de se mettre autour de la table et d'apporter les réponses attendues par les personnels pour leur formation et pour l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école notamment.

Les 29 007 directeurs et directrices qui ont répondu à la consultation lancée par le Ministère de l'Éducation Nationale, « ont réaffirmé très majoritairement ce qui fait le cœur de leurs missions, suivi des élèves, travail en équipe, relation avec les familles et les partenaires, mise en œuvre des projets pédagogiques », note dans un communiqué le SNUipp-FSU. « Comme l'ensemble des enseignantes et des enseignants, les directrices et les directeurs réaffirment la nécessité de ne pas être considérés comme des exécutants, mais bien que leur expertise et leur implication au service des élèves soient reconnues », ajoute notre syndicat.

La charge est lourde

L'enquête confirme une charge de travail importante, qui vient s'ajouter à la mission d'enseignement. 46% y consacrent entre 11h à 20 h par semaine, plus de 20 h pour 44%. De plus 87 % des directrices et directeurs pointent qu'ils sont interrompus pendant la classe pour la direction. L'enquête permet de mesurer l'exercice compliqué « d'homme-orchestre » qui fait leur quotidien. Seulement 11% des répondants bénéficient d'une décharge complète de classe...

Des mots pour le dire

86% des répondants ont fait le choix de prendre une direction d'école et les mots qui arrivent en premier dans leur définition du métier reflètent aussi ce qui fait la culture des personnels du premier degré : « polyvalence, responsabilité, sens du relationnel, disponibilité » sont ainsi mis en avant. Mais les termes de « surcharge de travail », « chronophage », « stress et fatigue » arrivent également rapidement dans la liste pour caractériser l'exercice de la fonction.

Des besoins qui se font jour

Aussi, il n'est nul besoin d'être grand clerc pour savoir que les **directeurs et directrices ont besoin d'avoir du temps de décharge supplémentaire pour remplir leurs missions dans de bonnes conditions**. Mais c'est aussi sans surprise une demande forte de personnels supplémentaires qui est faite pour gérer un certain nombre de tâches d'accueil et de secrétariat au sein de l'école. Ainsi 52 % demandent « un appui pour gérer les accès à l'école en dehors des heures d'entrée et de sorties », 48% pour « répondre aux appels téléphoniques », 26% pour « traiter les messages électroniques ».

Enfin 54% affirment qu'aucun module de formation continue lié aux fonctions de direction ne leur a été dispensé, depuis leur prise de fonction, alors que 69% d'entre eux ont accédé à la fonction il y a plus de 6 ans, dont 46% il y a plus de 10 ans... **Une demande de formation qui porte majoritairement sur « la connaissance du droit et de la réglementation », « la gestion de conflits » ou encore « la conduite pédagogique de l'équipe », pointe l'enquête.**

Reconnaissance n'est pas « statut »

Si l'exigence d'une meilleure reconnaissance de la fonction est réclamée, il est à noter que les personnels marquent une nouvelle fois leur opposition à un statut spécifique, moins de 10% évoquant cette opportunité.

Tous ces constats étant fait, et cette fois directement par le ministère, il y a donc maintenant urgence à apporter des réponses aux demandes matérielles, humaines et en formation exprimées. La feuille de route est tracée, le gouvernement doit y mettre les moyens.

Carte scolaire

... Exigeons une baisse des effectifs dans toutes les classes

Carte scolaire et dotation 2020 : un hiver sans fin annoncé

La dotation académique est tombée dans le primaire pour chaque académie. **Ce sera - 83 postes pour l'académie de Lille !** Avec les suppressions prévues dans le 1er degré, la rentrée s'annonce mal dans l'Education et cela n'est pas sans nous rappeler les sombres années que nous avons pu connaître sous la présidence Sarkozy.

La Rectrice a choisi de répartir cette dotation ainsi : **- 53 postes pour le Pas-de-Calais et - 30 pour le Nord !**

Le ministère justifie ces suppressions de postes par une baisse des effectifs dans l'académie (2761 élèves de moins dans le Pas-de-Calais, soit à peine 2% de l'ensemble des élèves. Ce qui ne représente que 2 élèves par école !)

De plus, pour calculer l'impact réel de la carte scolaire, il ne faut pas tenir uniquement compte de la croissance démographique, comme le fait la communication ministérielle. Derrière des chiffres bruts, la réalité est toute autre : **il faut donner les moyens aux enseignant-es d'accomplir leurs missions d'éducation et d'enseignement dans des classes avec des élèves de niveau scolaire de plus en plus hétérogène et venant de milieux sociaux différents.**

Le Président a annoncé vouloir dédoubler les grandes sections de maternelle de l'éducation prioritaire et limiter à 24 élèves toutes les classes de GS, CP et CE1. Cela représente environ 10 000 postes sur 3 ans en France. Dans notre département, où l'IA va-t-il piocher les postes pour mettre en place dédoublements et effectifs à 24 des GS ? **Pour rappel, l'IA a déjà supprimé l'ensemble des « Plus de maîtres que de classes » l'an dernier et devra donc chercher ailleurs. Cela n'augure rien de bon et annonce des fermetures à tout va...**

Pour connaître la liste des ouvertures et fermetures de classes, il faudra attendre le groupe de travail annoncé par l'IA fin janvier, « sous réserve ». Mais qui risque fortement d'être reporté après les élections municipales ! Ce que nous ne manquerons pas de dénoncer !

Cependant, renvoyez-nous rapidement les fiches d'enquête carte scolaire afin que nous puissions vérifier et comparer les chiffres et agir pour défendre votre école lors du prochain CTSD.

Cette enquête est disponible en ligne sur notre site 62.snuipp.fr, onglet Carte scolaire.

Les revendications du SNUipp-FSU 62

- que le nombre d'élèves par classe ne dépasse pas 25 en ordinaire et pas plus de 20 en Education Prioritaire
- prise en compte de l'ensemble des 2 ans dans le calcul des effectifs de chaque école
- compter l'ensemble des élèves d'ULIS dans les effectifs des classes
- rétablissement et extension du dispositif PDMQDC
- rétablissement et développement des RASED

RIS et stages syndicaux

Arnaud DELPLANQUE

... Construisons ensemble de nouvelles revendications !

Stages et Réunions d'informations syndicales (RIS) du SNUipp-FSU 62 :

13 février	Stage « 2nde carrière » à Bruay-La-Buissière
4 mars	RIS à Vendin-le-Vieil et Calais
11 mars	RIS à Boulogne et Béthune
7 mai	Stage « Pédagogies alternatives » avec Philippe Meirieu à Arras
14 mai	Stage « Egalité des droits » à Beuvry

A SAVOIR !

Les réunions pédagogiques prioritaires ou obligatoires n'existent pas ! Pour toute demande d'autorisation de participation à une réunion d'informations syndicales (RIS), il faut adresser un **courrier à l'IEN (et pour les CUI-CAE et AESH l'adresser à l'IA)** en respectant le délai de **48h avant la réunion.**

Pour un stage, le délai est d'un mois avant le stage. L'administration ne peut refuser cette participation que par courrier écrit envoyé au moins 15 jours avant le stage.

Calendrier complet et modèles de courrier en

téléchargement sur : 62.snuipp.fr

Nous contacter en cas de refus.

Bilinguisme à Calais

... Non à l'expérimentation du bilinguisme à Calais !

« Calais bilingue » : à qui profite le crime ?

Après des questions diverses posées depuis septembre en CTA et en CAEN - auxquelles nous n'avons toujours pas eu de réponse de la part du rectorat - nous avons enfin obtenu des éléments d'information sur « Calais bilingue » au CDEN et au CTSD 62 des 12 et 13 novembre derniers.

Calais bilingue : kézaco ?

Une « expérimentation » annoncée début novembre 2019 par l'Institution auprès des collègues du Calais et par la maire de Calais, Nathalie Bouchart, à quelques mois des élections municipales.

L'idée ? Mettre en place un enseignement bilingue (sic) français -anglais en maternelle et en 6ème dès la rentrée 2020. Avec une « immersion » à 50 % en maternelle pour la 1ère année et 30 % ensuite et à hauteur de 30 % en collège.

La question qui se pose n'est pas celle de l'utilité d'un enseignement « bilingue » mais de la définition d'un tel enseignement et donc des qualifications des personnels intervenant dans les classes. Et c'est là que ça coince. Si le principe de volontariat a bien été répété, on ne peut que se poser des questions sur les termes de la formation : 5 journées sur 6 mois pour devenir bilingue et mieux, être capable d'enseigner dans une autre langue que sa langue maternelle, c'est un tour de force que nous avons souligné et que les collègues de langues apprécieront. A notre question sur la validation de la

certification des collègues volontaires... la réponse a été qu'il n'y aurait pas de validation ! En fait, chaque collègue du Calais est déclaré apte... au moins dès lors qu'il s'est inscrit à la formation... Une formation organisée conjointement par la DAFOP et le British Council (agence britannique internationale financée par HSBC, Areva, Rolls Royce, Banque Rothschild, Ecole Sainte Clothilde de Paris...)

Avec 100 PE inscrit-es (plus par crainte de se voir contraint-es d'enseigner en anglais que par dispositions linguistiques acquises antérieurement - nous n'avons pas le nombre d'enseignant-es du 2nd degré inscrit-es) l'Institution a trouvé ses éléments de langage : grand enthousiasme des enseignant-es, une expérimentation que tout le monde nous envie, preuve en est la visite de l'ambassadeur de Grande-Bretagne début 2020 !

La réalité est toute autre. Des enseignant-es avec des formations insuffisantes pour faire un travail sérieux, des « intervenants » territoriaux envisagés (Atsem, école des langues de Calais...) sur temps scolaire et donc une territorialisation de l'enseignement en Education Prioritaire (ça vous rappelle quelque chose ?) , la possibilité même que n'importe quel parent avec quelques connaissances intervienne aussi... et au bout du compte une dégradation forte des conditions d'enseignement pour les élèves déjà très fragilisés socialement et scolairement. Une « expérimentation » qui a tout d'un renoncement de l'Education Nationale dans ce territoire.

Le SNUipp et la FSU exigeront des comptes.

Motion du Conseil syndical du SNUipp-FSU Pas-de-Calais

Le conseil syndical du SNUipp-FSU 62, réuni le 10 Janvier 2020, dénonce l'expérimentation du bilinguisme dans la ville de Calais et ses répercussions sur :

- les conditions d'apprentissage des élèves,
- l'éventuelle sélection des élèves dans les classes concernées qui remettrait en cause l'égalité des chances et l'accès à la réussite de tous les élèves,
- la carte scolaire et la transparence des opérations du mouvement,
- les conditions de travail des enseignant-es et les injonctions administratives qui risquent d'en découler,
- le manque de formation sérieuse des enseignant-es.

Le Conseil syndical du SNUipp-FSU 62 rappelle que la langue officielle de la République française est le français. Le peu de transparence sur les partenaires finançant cette expérimentation (notamment le British Council, financé par les ambassades de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, Areva, Rolls Royce, Rothschild...) interroge sur ses buts réels. Le tout répondant à une demande politique qui marque le risque d'une territorialisation de l'enseignement et sans que l'objectif et la finalisation soient clarifiés à l'heure actuelle.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 62, avec le soutien de toutes les sections départementales et du bureau national du SNUipp-FSU, demande l'arrêt de l'expérimentation "bilinguisme" à Calais.



... Faisons du travail des AESH un vrai métier !

20 novembre :

Une mobilisation nationale et des audiences à Arras et Lille



Rassemblement devant l'IA
20 novembre 2019

Dans le cadre de la mobilisation nationale des AESH initiée par la FSU, deux rassemblements ont été organisés dans notre académie le 20 novembre 2019: devant la DSDEN d'Arras et devant le rectorat de Lille. Des délégations ont été reçues en audience pour évoquer les nombreux problèmes rencontrés par les AESH dans notre académie depuis la rentrée.

A Arras, la FSU a ouvert l'audience en remettant à l'Inspecteur d'Académie une pétition signée par 514 collègues du département, réclamant notamment pour tous les AESH un temps complet, un salaire décent, le statut de fonctionnaire...

Lors des deux audiences, la FSU a dénoncé les conditions catastrophiques de rentrée (AESH sans contrat signé ou signé tardivement en octobre, AESH sans salaire ou avec une avance misérable, AESH ayant signé un contrat mais sans en avoir la copie, recrutement des anciens contrats PEC qui devaient être prioritaires pour se voir proposer un contrat AESH et que l'administration n'a pas renouvelé...).

A Arras et Lille, la FSU a également demandé et obtenu un groupe de travail afin de poser ses revendications sur le vade-mecum AESH qui a, certes le mérite d'exister, mais qui n'est pas exhaustif et qui comporte des erreurs.

20 décembre :

Enfin un groupe de travail AESH au rectorat de Lille



Rassemblement devant l'IA
20 novembre 2019

L'objectif de cette réunion, lors de laquelle a siégé la FSU, était d'améliorer le vade-mecum AESH académique. A la suite de nombreuses interventions, la FSU, qui était la seule organisation à être représentée également par un AESH, a obtenu :

- Un éclaircissement des missions des coordonnateurs PIAL. Une lettre de mission arrivera prochainement dans les établissements « têtes de PIAL » ;
- La mise en place d'un avis motivé adressé à l'AESH en cas de non-renouvellement de contrat ;
- L'accès, pour les AESH, aux outils de communication des établissements scolaires (ENT, cahier numérique, cahier de liaison...) Cependant, l'Administration a refusé l'accès des AESH à Pronote, malgré nos demandes répétées ;
- La suppression de la déclaration d'intention de faire grève (qui ne concerne que les personnels en charge d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires).

Alors que la FSU a de nouveau dénoncé la grande précarité imposée à ces personnels, l'Administration nous a informés avoir demandé aux coordonnateurs PIAL de l'Académie de tenir compte des distances domicile / travail des AESH notamment lors des changements d'affectation, afin d'éviter de trop grandes distances.

Interpellée sur le droit de grève des AESH, l'Administration a rappelé que lorsque l'établissement scolaire d'affectation de l'AESH est fermé pour cause de grève, l'AESH non-gréviste reste à son domicile. Lorsque l'un des établissements d'affectation de l'AESH est ouvert malgré la grève, l'AESH non-gréviste doit se rendre dans cet établissement.

Enfin, la FSU a également réclamé un délai de prévenance en cas de changement d'affectation de l'AESH au sein du PIAL. L'Administration a répondu qu'elle sera vigilante à cette demande, sans pour autant annoncer un délai précis.

Les syndicats de la FSU interviennent sur toutes les situations et défendent l'ensemble des personnels. Faites-nous remonter toutes vos difficultés.



Début de carrière

... Exigeons une meilleure formation initiale !

Droit de grève des fonctionnaires stagiaires

FAQ des questions les plus souvent posées par les collègues stagiaires :

Ai-je le droit de faire grève ?

Oui, bien sûr, c'est un droit.

En tant que fonctionnaires stagiaires, vos droits en matière de grève ou de droit syndical sont les mêmes que ceux des titulaires. **Vous avez droit de faire grève un jour de classe comme un jour de cours à l'INSPE.**

Combien ça va me coûter ?

Une journée de grève donne lieu au retrait d'1/30ème du salaire mensuel.

C'est risqué pour ma titularisation ?

La titularisation et la grève sont deux choses distinctes. Aucun lien ne peut se faire entre votre évaluation-titularisation et votre participation à une grève. Se mettre en grève est un droit qui ne peut subir aucune restriction ni pression.

Les collègues qui font partie de votre équipe de suivi seront peut-être aussi en grève d'ailleurs !

Comment faire ?

Selon la règle en vigueur, tout-e enseignant-e « devant élèves » doit déclarer à son IEN, au moins quarante-huit heures (comprenant au moins un jour ouvré) avant de participer à la grève, son intention d'y prendre part. La déclaration doit se faire par écrit, par lettre ou par mail envoyé via la messagerie électronique professionnelle de l'enseignant-e et parvenir à l'IEN au moins 48 heures avant.

Exemple : grève un mardi, le jour ouvré est le lundi ; la déclaration d'intention de grève doit parvenir avant le samedi minuit.

Cependant, le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à la loi du 20 août 2008 instituant un service minimum d'accueil qu'il a combattue dès sa parution. La déclaration d'intention reste une entrave administrative au droit de

Aides sociales pour les débuts de carrière : informez-vous !

Le SNUipp-FSU édite un guide à destination des débuts de carrière (stagiaires, néo-titulaires...) afin de vous informer sur vos droits.

Aides au logement, frais de stage et de déplacement, frais de transport, prime d'entrée dans le métier, aides aux familles, chèques vacances, Pass Education... Retrouvez notre guide sur le site neo.snuipp.fr ou demandez-le à vos délégué-es directement à l'INSPE ou par mail.

Une question ? Contactez-nous ! Jeunes collègues comme vous, n'hésitez pas à contacter vos représentant-es « début de carrière ».



Alexandre DUCROCQ
T5

alexandre.ducrocq.snuipp@gmail.com
07.81.68.06.60



Laureline PIRA
T2, élue en CAPD

laureline.pira.snuipp@gmail.com
07.81.63.78.58



Plus d'infos :



Rubrique : [Carrière > PE Stagiaires](#)

Alexandre DUCROCQ - Laureline PIRA



NEO.SNUIPP.FR
pour les professeurs des écoles
entrant dans le métier

... Engagé-es au quotidien !

9ème congrès national de la FSU à Clermont-Ferrand



Ce sont plus de 800 militant-es représentant les 22 syndicats de la FSU qui se sont réunis pendant une semaine à Clermont-Ferrand afin de fixer les orientations de la fédération pour les trois ans à venir. Le choix de cette ville du Puy-de-Dôme pour ce congrès rappelle un moment fondateur pour la FSU. En 1991 c'est la Charte de Clermont-Ferrand qui a amené la naissance de la nouvelle fédération. Cette année, les débats étaient centrés autour de quatre thèmes : l'Éducation, la Fonction publique, la transition écologique et les droits humains, et enfin la question d'une fédération syndicale engagée au quotidien.

Un important moment de démocratie syndicale

A main levée, les congressistes venus de tous les départements ont adopté les mandats de la fédération. Plus de 80 pays étaient également représentés avec le secteur Hors-de-France de la FSU.



La délégation du Pas-de-Calais



La défense des amendements départementaux

Thierry Quéту, délégué départemental, défend à la tribune un amendement de la FSU Pas-de-Calais (Retrouvez la vidéo de son intervention sur notre page Facebook : [SNUipp-FSU Pas-de-Calais](#))

Un nouveau secrétaire général pour la FSU

Benoit Teste, professeur d'histoire-géographie au lycée, a été élu secrétaire général de la Fédération Syndicale Unitaire. Il arrive à la tête d'une fédération syndicale qui réunit des enseignants, des inspecteurs, des administratifs, des médicaux-sociaux et des personnels de la Culture, de la Justice, de la Jeunesse, de l'Environnement, des Affaires étrangères, des Fonctions publiques hospitalière et territoriale. La FSU revendique 160 000 adhérent-es. Dans le monde enseignant, elle est la première organisation. Agé de 41 ans, Benoît Teste succède à Bernadette Groison, professeure des écoles, qui était secrétaire générale de la FSU depuis 2010.



Un congrès national revendicatif

En pleine mobilisation contre la réforme des retraites, le congrès a rappelé sa détermination à défendre les collègues. Ainsi, les congressistes ont manifesté dans les rues de Clermont-Ferrand le 10 décembre et ont organisé un rassemblement le 12 décembre.



Maxime VASSEUR

EXCLUSIF



LE GOUVERNEMENT
QUAND ON PARLE
CONDITIONS DE TRAVAIL
DES FONCTIONNAIRES.

